



L'ENGAGEMENT DE COFACE, C'EST BIEN PLUS QU'UNE SIMPLE CAUTION!

COFACE À VOS CÔTÉS

En choisissant Coface pour vous apporter sa caution, vous préservez vos capacités de financement futur et vous disposez d'un acteur de poids pour vous accompagner dans chaque étape de la vie de votre entreprise.

Une caution de qualité est cruciale pour :

- rassurer ses partenaires commerciaux et financiers;
- sécuriser le bon déroulement de ses marchés;
- optimiser sa trésorerie ;
- exercer son activité pour les professions réglementées.

Les cautions et garanties Coface vous apportent :

- une réponse totalement adaptée à vos besoins en montant et en durée,
- un gage de sérieux vis-à-vis de vos bénéficiaires;
- un accès facilité au financement; les cautions émises ne consomment pas vos lignes bancaires, vous conservez alors vos capacités d'emprunt.

LES QUATRE GRANDES FAMILLES DE CAUTIONNEMENT

La gamme Coface Caution se décline en quatre offres :

- Les cautions de marché, et cautions pour sous-traitance;
- Les cautions environnementales ;
- Les cautions auprès des administrations douanières et fiscales;
- Les cautions pour les professions réglementées.

PROFITEZ DE LA NOTORIÉTÉ DE COFACE ET DE SA SOLIDITÉ FINANCIÈRE.

Bénéficiez de la qualité de signature de Coface, groupe international côté à la Bourse de Paris et intervenant dans 99 pays.

MOODY'S: Coface est noté A2, perspective stable depuis septembre 2009.

FITCH RATINGS : Coface est noté AA-, perspective stable depuis novembre 2010.



CAUTIONS DE MARCHÉ : REMPORTEZ DE NOUVEAUX CONTRATS

Coface Caution vous permet de répondre à vos besoins en France ou en Europe, grâce à une gamme complète de cautionnement pour vos marchés publics et privés :

- ✓ Soumission : pour répondre aux appels d'offres en rassurant vos interlocuteurs sur vos capacités.
- ✓ Bonne exécution : une garantie pour le bénéficiaire que vous honorerez toutes vos obligations contractuelles.
- ✓ Restitution d'acompte : vos interlocuteurs peuvent vous verser des acomptes en toute confiance.
- ✓ Retenue de garantie : libérez votre trésorerie en vous dispensant du délai pour recevoir le dernier paiement.
- ✓ Garantie de paiement des sous-traitants : obligation légale pour faire intervenir des sous-traitants dans les marchés que vous remportez.





LES CAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : EXPLOITEZ SEREINEMENT VOS SITES

Acteur du secteur de la chimie, l'énergie, le papier, la sidérurgie, ou de l'industrie agro-alimentaire, vous devez, pour exploiter une *Installation Classée pour la Protection de l'Environnement* (ICPE), produire une garantie financière.

Une obligation légale

La garantie Coface couvre les dépenses liées à la surveillance du site, au maintien en sécurité de l'installation, aux interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution et à la remise en état du site après cessation de l'activité.

Les installations concernées

Les installations concernées par l'obligation de garanties financières sont :

- les installations de stockage de déchets;
- les carrières ;
- les installations dites «Seveso» seuils hauts :
- les parcs éoliens soumis à autorisation ;
- et toute autre installation soumise elle aussi à autorisation.

Des montants et durées de garantie répondant à vos besoins

Le montant des garanties est calculé avec l'aide des administrations concernées et dépend du risque estimé.

Coface vous propose des durées de garanties allant de 2 à 5 ans renouvelables, répondant parfaitement aux exigences des autorités préfectorales.



CAUTIONS DOUANIÈRES ET FISCALES : EXERCEZ VOTRE ACTIVITÉ DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

En choisissant Coface comme partenaire vis-à-vis des administrations fiscales et douanières, vous pouvez bénéficier de crédits de droits, ou encore, sur certains marchés, garantir des sommes exigibles au titre de contributions indirectes ou d'accises.

La caution Douanes

Vous êtes transitaire ou exportateur, Coface vous permet de simplifier vos démarches administratives et d'optimiser votre trésorerie dans le respect des règlements douaniers.

Les garanties principales dont vous pouvez bénéficier sont :

- La caution d'importation définitive ou crédit d'enlèvement ;
- La caution d'importation temporaire ;
- La caution de transit communautaire.

La caution Vins et Spiritueux

Vous êtes un professionnel du commerce des alcools ou boissons alcooliques ou élaborez directement un produit soumis à accises.

Pour différer vos paiements vis-à-vis de la Direction Générale des Douanes, vous devez mettre en place des garanties.

Coface, en vous apportant sa caution, vous permet de bénéficier de divers crédits de droits :

- Le crédit d'entrepôt ;
- Le crédit d'expédition :
- Le crédit de liquidation et d'enlèvement.

CAUTIONS POUR LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Si vous êtes un acteur du secteur du travail temporaire, ou du tourisme, vous avez l'obligation légale de fournir une garantie financière. Coface vous soutient et sécurise votre développement.

Obtenez de Coface cette garantie financière, pré-requis indispensable pour exercer votre activité et être en totale conformité avec la réglementation.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez votre courtier / mandataire philippe.mami@orange.fr 06 20 33 05 61

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR S.A. AU CAPITAL DE 137.052.417,05 EUROS R.C.S. NANTERRE 552069791

